

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

15 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **21 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

absent aux questions n° 1 et 28

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absent sauf pour les questions n° 1 et 28

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Catherine VILLER

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

absente

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171221-DELIB171207-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017**

QUESTION N° 7

OBJET : Participation 2018 pour l'assainissement collectif

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 5 décembre 2017 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 décembre 2017

Par délibération du 29 juin 2012, le Conseil Municipal a instauré la Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.), qui vient en substitution de la Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.). Les tarifs ont été actualisés entre 2016 et 2017.

Il est proposé d'actualiser à nouveau ces tarifs pour l'année 2018 par la formule suivante :

$$P = Po (0,15 + 0,70 TP 10.a + 0,15 NAT)$$

- **P** : Participation pour l'année 2018
- **Po** : Participation de l'année 2017
- **0,15** : étant une valeur constante
- **TP 10.a** : Indice Travaux Publics portant sur les canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau
- **NAT** : Indice général des salaires

Les valeurs d'indice prises en compte pour le prix de base sont celles connues au 1^{er} juin des années 2016 (utilisée pour le calcul de Po) et 2017.

Comparaison des indices par rapport au mois de Juin 2017 (dernier indice connu) :

$$TP 10.a = \frac{106,1 \text{ (juin 2017)}}{105,1 \text{ (juin 2016)}} = 1,0095$$

$$NAT = \frac{530,0 \text{ (juin 2017)}}{523,2 \text{ (juin 2016)}} = 1,0130$$

En application de la formule ci-dessus, l'indice d'actualisation est de :

$$P = 1,0086 \times Po$$

Soit une hausse de 0,86 % par rapport au tarif de 2017.

COMMUNE DE RIOM

CONSTRUCTIONS A DESTINATION D'HABITATION

Nature de la construction / de l'extension	Nombre de pièces	Montant 2017 (en € TTC)	Montant 2018 (en € TTC)
Logement individuel	T1 et T2	503,49	507,82
	T3 et T4	654,54	660,17
	T5 et plus	805,57	812,50
Logement collectif, horizontal, ou vertical	T1 et T2	201,40	203,13
	T3 et T4	251,74	253,91
	T5 et plus	402,79	406,25

AUTRES DESTINATIONS

Calibre du compteur d'eau potable en mm	Montant 2017 (en € TTC)	Montant 2018 (en € TTC)
15	2 517,42	2 539,07
20	4 027,87	4 062,51
25	5 538,33	5 585,96
30	7 048,78	7 109,40
40	8 559,23	8 632,84
50	10 069,69	10 156,29
60	11 580,14	11 679,73
80	13 090,59	13 203,17
100	15 104,53	15 234,43
150	20 139,37	20 312,57

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'ensemble des tarifs proposés, applicables au 1^{er} janvier 2018.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.**

RIOM, le 21 décembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171221-DELIB171207-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

RIOM